



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

---

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 7 mars à 17 heures 45, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 28/02/2022.

**Présents** : Titulaires (10) : MM. FRAISSE, DEVOOGHT, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, LOSTUZZO, DUHAMEL, BOURCIGAUX

**Absents excusés pouvoir** (2) : M. ANTY donne pouvoir à M. FOUR, M. LAZARUS donne pouvoir à M. DA SILVA

**Suppléants n'ayant pas pris part au vote** : 0

**Secrétaire de séance** : M. KASSE

#### 2022 – 12 – 105EME OPERATION – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DU SIAPBE ET DES COMMUNES DE BEAUMONT, BERNES, NOINTEL ET PERSAN – AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI

Le Président informe que la CAO réunie ce jour a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2022 le marché d'entretien des ouvrages (105<sup>ème</sup> opération du SIAPBE).

En effet, il n'a pas été possible de constituer le groupement de commandes avec les communes, celles-ci n'ayant pas toutes délibéré à ce jour.

Le SIAPBE doit donc étendre le délai d'exécution du marché jusqu'au 30 Juin 2022 afin de maintenir l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages.

Les prix impactés sont les suivants

Numéro prix	unité	Montant Mensuel HT
5.1 poste à hyperstructure	u	3917.91
5.2 surveillance et entretien poste refoulement 5 et 15 l/s	u	1650.00
5.21 surveillance et entretien EP	u	412.50
5.3 surveillance et entretien poste refoulement 15 et 40 l/s	u	4695.81
5.4 surveillance et entretien poste refoulement supérieur à 40l/s	u	11598.75
7.entretien bassin	u	2060.00
9 entretien d'un ouvrage de dégrillage	u	66.25
15.4 évacuation et traitement des déchets (refus de dégrillage)	tonnes	505.00*

\*(soit 2 x101)+(2x101)+(1x101)=5

Périodes des prestations :

- 15/04/2022 au 14/05/2022 : **24 603.22 € HT**

- 15/05/2022 au 14/06/2022 : **24 603.22 € HT**

- 15/06/2022 au 30/06/2022 : **12 200.61 € HT**

Soit un total de **61 407.05 € HT**

Montant de l'avenant n°1

- Taux de la TVA : **10 %**
- Montant HT : **61 407.05 €**
- Montant TTC : **67 547.75 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **13.20 %**

La commission d'appel d'offre réunie le 7 mars 2022 à 17h30 a accepté l'avenant proposé.

Le comité syndical, après l'exposé qui précède délibère et décide à l'**UNANIMITE** :

- d'accepter les modifications introduites par l'avenant n°1,
- d'en accepter le montant de 67 547.75 € TTC,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.
- de notifier l'avenant n°1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé la copie conforme.